

Textes de référence

Vous pouvez consulter les textes de référence suivants sur le site www.legifrance.gouv.fr

JO du 18 janvier 2002 : Loi de modernisation sociale.

JO du 18 avril 2002 : Décret n° 2002-529 du 16 avril 2002 pris pour l'application des articles L.613-3 et L.613-4 du code de l'éducation et relatif à la validation d'études supérieures accomplies en France ou à l'étranger.

JO du 26 avril 2002 : Décret n° 2002-590 du 24 avril 2002 pris pour l'application du premier alinéa de l'article L.613-3 et de l'article L.613-4 du code de l'éducation et relatif à la validation des acquis de l'expérience par les établissements de l'enseignement supérieur

JO du 28 avril 2002 : Décret n° 2002-615 du 26 avril 2002 pris pour l'application de l'article L.900-1 du code du travail et des articles L.335-5 et L.335-6 du code de l'éducation et relatif à la validation des acquis de l'expérience pour la délivrance d'une certification professionnelle

JO du 28 avril 2002 : Décret n° 2002-616 du 26 avril 2002 pris pour l'application des articles L.335-6 du code de l'éducation et L.900-1 du code du travail, relatif au répertoire national des certifications professionnelles.

JO du 28 avril 2002 : Décret n° 2002-617 du 26 avril 2002 pris pour l'application des articles L.335-6 du code de l'éducation et L.900-1 du code du travail, relatif à la Commission nationale de la certification professionnelle.

JO du 5 mai 2002 : Décret n° 2002-795 du 3 mai 2002 relatif au congé pour validation des acquis de l'expérience.

[Décret n°2007-1470 du 15 octobre 2007 relatif à la formation professionnelle tout au long de la vie des fonctionnaires de l'Etat](#)